

Conception et réalisation graphique : Studio Elair



**AMBITION
BLEUE**



**AMBITION
BLEUE**

ATHLÈTES & ENTREPRISES

PARTENAIRES GAGNANTS

Des profils aux multiples talents
Des compétences que vous recherchez

Document réalisé avec la collaboration des
membres de la Commission Entreprises



SOMMAIRE

#1

Sportifs de Haut Niveau en France

Page 03

#2

Accompagner un sportif de haut niveau : les bénéficiaires entreprise

Page 06

#3

Étapes d'une collaboration réussie

Page 09

#4

Dispositifs d'accompagnement

Page 12

#5

Témoignages : Ils l'ont fait, ils vous en parlent

Page 17

#1 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : QUI SONT-ILS ?

CATÉGORIES & ACCOMPAGNEMENT

Les sportifs et parasportifs qui évoluent à haut niveau en France se répartissent en différentes catégories et bénéficient de dispositifs d'accompagnement distincts.

Les sportifs de Haut Niveau (SHN)

Listes de Haut Niveau du Ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques :

- # **Catégories sportifs** : Elite / Senior / Relève / Reconversion
- # **Nombre** : Près de 5 000 sportifs
- # **Critères éligibilité** : Sur proposition des fédérations selon des critères qui tiennent compte du niveau sportif et définis et validés par le Ministère et l'Agence
- # **Dispositifs accompagnement** : Dispositifs de droit commun + dispositifs réservés aux sportifs de haut niveau. (voir pages 22-26)

Listes du Ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques :

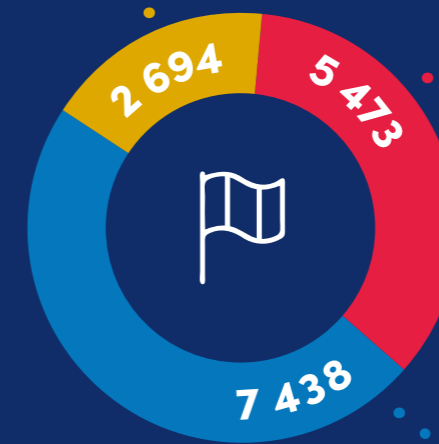
- # **Catégories sportifs** : Collectifs Nationaux / Espoirs
- # **Nombre** : Près de 10 100
- # **Critères éligibilité** : Sur proposition des fédérations selon des critères qui tiennent compte du niveau sportif et définis et validés par le Ministère et l'Agence
- # **Dispositifs accompagnement** : Dispositifs de droit commun uniquement.

Les sportifs professionnels ou semi-pros

Ces sportifs sont salariés de clubs exerçant dans une ligue professionnelle ou dans des championnats dits « amateurs ». Ils sont payés ou « indemnisés » par leurs clubs.

LISTE MINISTÉRIELLE 15 605 SPORTIFS SUR LISTE EN SEPTEMBRE 2023

Collectifs nationaux :



Données officielles septembre 2023

SHN

- # 1 021 Elite
- # 1 308 Senior
- # 2 976 Relève
- # 168 Reconversion

Espoirs



+ 7 000

dans des structures d'entraînement PPF

+ 3 900

Sportifs professionnels

+ 2 500

sportifs en centre de formation



Dès 12 ans

pour les plus jeunes

≈ 25 h/semaine

d'entraînement

27,2 ans

Âge moyen des sélectionnés olympiques

≈ 10 ans

d'entraînement pour le plus haut niveau international

≈ 200 j/an

de déplacements

Liste des sportifs français de haut niveau



Le sport de haut niveau, c'est quoi ?



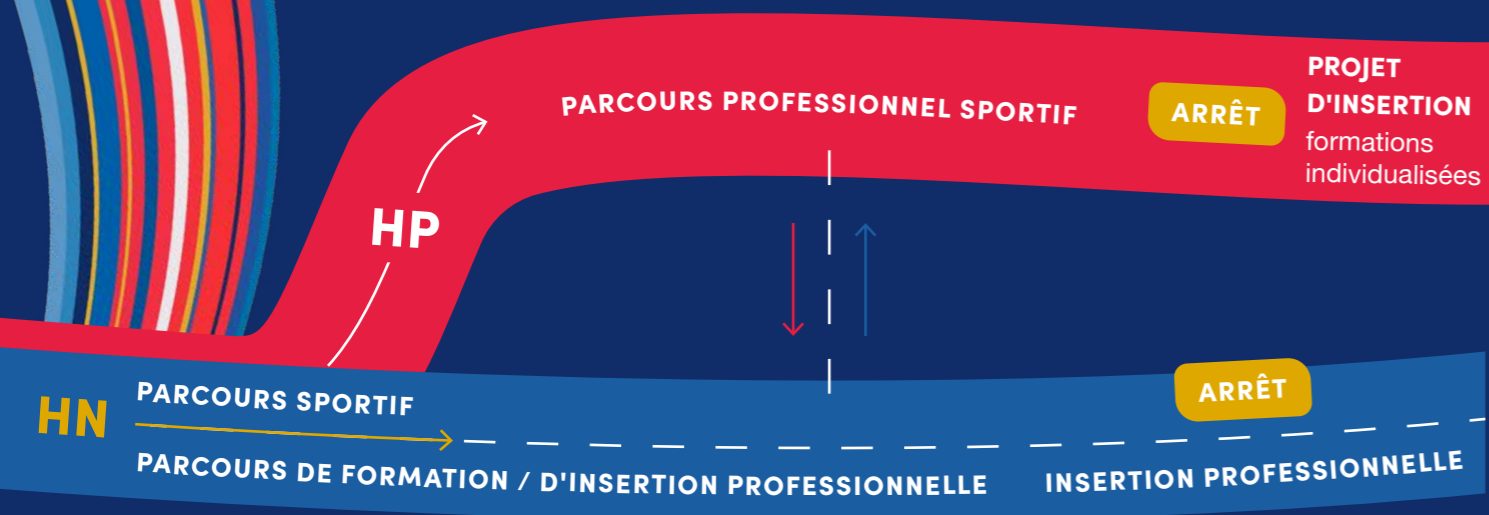
#1

ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- # Lors de leur carrière, les sportifs de haut niveau développent des soft-skills et des compétences de grande valeur, transférables dans le monde de l'entreprise.
- # Certains d'entre eux suivent une formation et réussissent à valider, en parallèle de leur carrière sportive, un titre ou un diplôme. D'autres le feront à l'issue de leur carrière. Des aménagements sont parfois proposés pour faciliter le suivi d'une formation.
- # Pour autant, leur évolution professionnelle et/ou leur insertion reste délicate et les accompagner constitue un enjeu pour la société et le monde de l'entreprise.
- # En reconversion et face à l'emploi, ils constituent parfois un public « spécifique » dans le processus de recrutement.

PARCOURS SPORTIF/PROFESSIONNEL

- # Des modèles de carrières spécifiques en fonction du parcours de l'athlète et de la discipline sportive.
- # Un accompagnement singulier et adapté aux contraintes liées à sa carrière sportive.



5 AMBITION BLEUE
/ Athlètes et entreprises : partenaires gagnants

#2

ACCOMPAGNER UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU : LES BÉNÉFICES ENTREPRISE

LES PLUS-VALUES POUR VOTRE ENTREPRISE



Répondre à vos besoins de compétences en ressources humaines avec des talents singuliers, complémentaires à ceux que vous avez l'habitude de recruter



Développer votre image et votre marque employeur grâce :

- # À vos propres valeurs qu'un sportif de haut niveau va mettre en avant
- # Au développement de votre notoriété à travers le sportif



Participer au rayonnement de la France et à l'héritage sportif français



#2

LES BÉNÉFICES POUR VOTRE STRUCTURE



Ouverture à des profils rares et singuliers
(sportifs et para sportifs).



Partage de l'expérience et du vécu de la part du SHN.

Les compétitions et les stages de préparation deviennent des temps de cohésion et de team building en entreprise (partage des réussites et des difficultés).



Développement d'initiatives sportives au sein de l'entreprise et bénéfique pour la santé au travail.



Adhésion des salariés au projet du sportif avec un suivi de sa saison et la notion d'appartenance à une même équipe.

UNE FORCE EN ENTREPRISE



LA PERFORMANCE

- # Culture de l'objectif et des ambitions
- # Capacités d'analyse et d'adaptation à son environnement
- # Résilience, Rebond après échec
- # Force mentale face à l'adversité, l'imprévu, l'inconnu
- # Rigueur dans le travail
- # Fort potentiel de concentration
- # Autonomie, prise d'initiatives, leadership
- # Culture de l'autorité et de la hiérarchie
- # Constance et persévérance



LA COMPÉTENCE

- # Culture de la performance, de l'excellence et du résultat
- # Capacité forte à se remettre en question, à rebondir
- # Action – Réaction appropriée – Solution
- # Capacité à se réinventer, à faire autrement
- # Culture de la précision, régularité, concentration
- # Aptitudes d'apprentissage, d'évolution, de projection
- # Forces relationnelles, vie en groupe



#3 LES ÉTAPES D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE

PRÉPARER L'INSERTION DU SPORTIF

- 1 **Identifier le besoin de compétences au sein de votre entreprise**
- 2 **Solliciter les dispositifs d'accompagnement**
(droit commun et/ou spécifiques aux sportifs de haut niveau) qui peuvent être mobilisés
- 3 **Décrire le besoin de l'entreprise**
- 4 **Engager une réflexion interne sur l'aménagement du temps de travail du sportif d'un point de vue technique et organisationnel et/ou mise en place d'un système de mentorat pour intégrer le sportif dans l'entreprise**
(planning de présence, définition des missions, calendrier sportif pour adapter au mieux la réalité du poste aux contraintes du sportif de haut niveau...)
- 5 **Communiquer sur la collaboration**

IDENTIFIER LE PROJET DE COLLABORATION

Deux types d'accompagnement :

Apporter une aide ponctuelle

Accompagner un potentiel collaborateur en devenir

① Le projet de collaboration diffère en fonction du parcours du sportif



En carrière

Majoritairement des sportifs principalement en activité avec un fort espoir de participation aux JOP de Paris 2024, en recherche de financements ou d'un emploi aménagé qui peut aller jusqu'à 100% de temps libéré en année olympique/paralympique.



En reconversion

Sportifs qui arrêtent leur carrière sportive après Paris ou qui ont déjà arrêté et qui souhaitent choisir une nouvelle orientation professionnelle en prenant en compte la dimension d'une reconversion choisie.

Que le sportif soit « en carrière » ou « en reconversion » il est nécessaire de :

Co-construire un projet entre l'entreprise et l'athlète au niveau local en fonction :

- # Des valeurs de l'entreprise (activité, raison d'être...)
- # Des valeurs du sport et du SHN
- # De l'envie de découvrir des disciplines sportives moins médiatisées
- # De l'ancrage territoriale au sein d'un tissu socio-économique spécifique
- # De la politique RSE et QVCT
- # D'un projet « partagé » par les deux parties



#3 LES ÉTAPES CLASSIQUES ET SPÉCIFIQUES D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

1 Signature du contrat

2 Préparation à l'intégration

3 1^{er} jour / Accueil

4 Suivi dans la prise de fonction

5 Programmation des points d'étapes / d'échanges

Accompagnement et pérennisation de la montée en compétences

11 AMBITION BLEUE / Athlètes et entreprises : partenaires gagnants

#4 LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CE QUI EXISTE POUR LES SPORTIFS

En France, les sportifs de haut niveau bénéficient de plusieurs dispositifs d'accompagnement.

En tant que citoyens français, ils peuvent jouir des dispositifs de droits communs :

- # Contrat d'apprentissage,
- # Contrat de professionnalisation,
- # Immersion professionnelle en entreprise...

Par ailleurs leur statut particulier les rend éligibles à des dispositifs spécifiques leur permettant de combiner carrière professionnelle et projet sportif de haut niveau :

- # Conventions d'insertion professionnelle ou d'aménagement à l'emploi,
- # Bourses de mécénat,
- # Contrats d'image...

#4

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

EMPLOI AMÉNAGÉ

Les sportifs de haut niveau, par leur statut, peuvent bénéficier de contrats de travail aménagés afin de leur permettre de construire un cadre de vie propice à la réalisation de leurs performances sportives. En France, il existe 2 dispositifs (contrats de travail) spécifiques : la Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) destinée aux entreprises privées, et la Convention d'Aménagement à l'Emploi (CAE) destinée aux structures publiques. Ces contrats de travail aménagés sont pilotés et mis en place par l'Agence nationale du Sport.

CIP – « Convention d'Insertion Professionnelle »



Entreprises privées



Contrat de travail
35H avec aménagement de l'emploi.



Salaire
Base minimum d'un **SMIC** pour l'entreprise et en fonction du niveau de diplôme.

CAE – « Convention d'Aménagement à l'Emploi »



Structures publiques



Aménagement
50% (ou moins) en entreprise + mise à disposition auprès de la fédération le reste du temps, tout en conservant une rémunération à plein-temps.
Possible prise en charge (en partie ou en totalité) du manque à gagner employeur par l'Agence nationale du Sport.

ZOOM SUR LA CIP

OBJECTIF : Combiner une carrière professionnelle et un projet sportif de haut niveau pour faciliter l'insertion professionnelle et l'intégration durable du sportif en entreprise.

- # **Le sportif est salarié** (CDI, CDD, contrat d'alternance, apprentissage) et soumis aux règles de l'entreprise (temps de formation, plan de développement des compétences, entretiens annuels et professionnels) ;
- # **Le sportif** communique un calendrier prévisionnel (compétitions/ stages...) à l'entreprise en lien avec sa fédération ;
- # **L'Agence nationale du Sport** verse la compensation financière éventuelle à l'entreprise ;
- # **L'entreprise** prévoit les missions et aménage si besoin le poste de travail pour les SHN en situation de handicap ;
- # **L'entreprise** peut mettre en place du mécénat de compétences qui ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60%.
- # **La CIP** encadre les conditions d'aménagement de l'emploi (temps d'absence qui peut aller à 100% en année olympique/paralympique et coût de l'aménagement) ;

#4

BOURSE DE MÉCÉNAT / CONTRAT IMAGE

Les entreprises peuvent soutenir financièrement les sportifs de Haut Niveau dans leur carrière sportive. En France, deux dispositifs sont proposés : la bourse de mécénat et le contrat d'image. Ces derniers sont cumulables avec les contrats de travail aménagés.

Les bourses de mécénat sont pilotées et mis en place par la Fondation du Sport Français via le Pacte de Performance.

 BOURSE DE MÉCÉNAT	 CONTRAT D'IMAGE
Convention de mécénat financier	Relation contractuelle entre le sportif et l'entreprise
Don moyen de 23 000 € pour l'entreprise	Recommandation d'un minimum de 20 000 € à destination du sportif
Défiscalisation de 60 % Soit un coût de 9 200 € pour l'entreprise et une bourse de 20 000 € pour le sportif de haut niveau	
Communication institutionnelle	Communication en fonction du contrat négocié



ZOOM SUR LES BOURSES DE MÉCÉNAT

OBJECTIF : Soutien financier au projet de vie de l'athlète

- # L'entreprise peut devenir **mécène** d'un sportif ;
- # Le **sportif** bénéficie d'une **bourse** de la Fondation du Sport Français sans pour autant être salarié de l'entreprise ;
- # Le **mécénat financier** correspond à un **soutien numéraire**, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ;
- # À cette occasion, les dons versés à la Fondation du Sport Français sont reversés, aux athlètes de haut niveau éligibles, sous forme de bourse ;
- # Le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60% pour les entreprises.



ZOOM SUR LE CONTRAT D'IMAGE

OBJECTIF : Soutien financier au projet d'un sportif via un partenariat entre une entreprise et un sportif

- # Le contrat d'image sportif est un **contrat de partenariat commercial** formé entre un sportif et une entreprise, et **qui organise l'utilisation de l'image du sportif par le partenaire** ;
- # En plus du droit au respect de sa vie privée, le sportif dispose d'un **droit sur son image**. Ce droit à l'image suppose que l'image du sportif ne puisse être exploitée sans son consentement ;
- # La valeur économique du partenariat dépend de la **notoriété** du sportif et de l'entreprise.



#5 TÉMOIGNAGES : ILS L'ONT FAIT, ILS VOUS EN PARLENT

↑ **S'inspirer de l'expérience des entreprises et des bonnes pratiques**, pas seulement dans le secteur public, traditionnellement très engagé dans le sport de haut niveau aux côtés de l'Etat et de l'Agence nationale du Sport via les Armées, la Police, les Douanes mais aussi dans le secteur privé comme EDF, la RATP, SNCF ou des PMI/PME.

↑ **Maîtriser les points d'attention** pour collaborer efficacement avec un athlète.

« La CIP m'apporte l'équilibre dont j'ai besoin pour performer. J'ai signé cette convention en janvier 2022 avec le CRITT Informatique, la FFTA et l'ANS. Le détachement a évolué au cours de mes deux saisons sportives me permettant d'adapter mon travail à mes entraînements. Aujourd'hui, je prépare les Jeux olympiques de Paris 2024 avec beaucoup d'ambition et surtout avec l'esprit libre et tranquille, car je vis ma passion tout en construisant mon avenir. »

Audrey ADICEOM, vice-championne du monde par équipe, Tir à l'arc

« Pour moi cette CIP est hyper importante. Je sais que l'Agence nationale du Sport joue un rôle majeur là-dedans. Cet accompagnement m'assure des revenus en tant qu'athlète ainsi qu'une stabilité en tant que père de famille parce que dans mon projet je suis aussi père de famille et marié. J'ai aussi cette responsabilité de ne pas faire n'importe quoi et de ne pas partir tête baissée. Donc pour moi cette stabilité d'avoir une CIP, d'être en CDI dans une grosse entreprise avec l'accompagnement de la fédération et de l'Agence pour m'aiguiller dans tout ce parcours, est quelque chose de très important, qui me pose et rend les choses vraiment très sereines pour moi pour me projeter un maximum dans ma culture sportive. »

Alexis HANQUINQUANT, Champion Paralympique Para triathlon

« Depuis 1982, la SNCF est engagée dans l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau. En effet, au travers du Dispositif Athlètes, l'entreprise recrute en CDI, forme et prépare la reconversion de nombreux sportifs chaque année en leur permettant de mener de front leur carrière sportive et professionnelle. Aujourd'hui, le dispositif compte 30 athlètes qui occupent des postes très variés au sein de l'entreprise, en lien avec leurs compétences et leurs appétences : commerciaux, contrôleurs, techniciens de maintenance des trains, opérateurs de voie, agents de sûreté, communicants, marketeurs, financiers, ingénieurs. Avec ce dispositif d'intégration et d'accompagnement de ses sportifs de haut niveau, SNCF illustre de manière forte les valeurs qu'elle partage avec le sport de haut niveau. Les Athlètes SNCF sont de formidables ambassadeurs des valeurs d'engagement, d'efficacité et d'ouverture de l'entreprise. Ils interviennent régulièrement auprès des équipes SNCF pour partager leur parcours, mais également les défis qu'ils relèvent, leur soif de performance ou encore la façon dont ils gèrent le stress, notamment lors des compétitions »

SNCF partenaire des athlètes de haut niveau

« L'Agence nationale du Sport a appuyé mon dossier auprès de la Douane afin que je puisse bénéficier d'un contrat 100% détaché chez eux. Cela me permet de pouvoir me consacrer pleinement au tir et être un sportif professionnel à temps plein. »

Clément BESSAGUET, vice-champion du monde Tir Vitesse

« La mise en relation permet de gagner du temps parce que chercher les sponsors c'est quelque chose qui demande beaucoup de temps et ça ne marche pas forcément quand on le fait tout seul. A titre personnel, ça m'a permis aussi de rencontrer des personnes, de découvrir comment ça se passait dans le monde de l'entreprise et d'avoir un apport financier pour pouvoir m'entraîner. Donc vraiment merci à l'Agence nationale du Sport pour ça »

Clément BERTHIER, Médaillé Paralympique Para tennis de table

VIDEOS SHN/Enterprise

Agefiph : « Double enjeu »

Chaîne Agefiph



Portrait Timothée A.



Portrait Angelina L.

